Province de Québec District d'Arthabaska MRC de l'Érable Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce 14 mai 2018 à 19 h30 à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay Monsieur Danis Beauvillier Me Serge Bizier Madame Martine Lampron Monsieur Laurier Chagnon Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, Madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-05-176 Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-05-177 <u>Approbation des procès-verbaux</u>

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron , il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 et de la séance ajournée du 23 avril 2018.

ADOPTÉE

18-05-178 Résolution de correction – Règlement no 2018-332

ATTENDU que des erreurs cléricales ont été découvertes dans le Règlement no 2018-332 Décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12e Rang EST, 11e Rang OUEST, Chemin Des Pointes, 3e Rang, Route St-Louis et du 7e Rang EST et qu'il y a lieu de les corriger;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le règlement no 2018-332 soit modifié de la manière suivante :

- Au paragraphe 1 du règlement : remplacement de la date du « 21 novembre 2017 » pour le « 9 mars 2018 »;
- Remplacement de l'annexe « A » datant du 21 novembre 2017 pour l'annexe « A » datant du 9 mars 2018.

18-05-179 Autorisation du greffier à détruire certains documents

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder à la destruction des documents mentionnés au rapport déposé puisqu'ils sont rendus à échéance de conservation.

ADOPTÉE

18-05-180 Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 24-04-2018 au 13-05-2018

123 793,42 \$

- nos M1677 à M1687 & A44175 à A44184
- dépôts salaires des périodes 201815 à 201818

ADOPTÉE

18-05-181 Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques:

- En date du 14-05-2018 nos A44185 à A44319 no A44320

350 531,08 \$

36 995,71 \$

ADOPTÉE

18-05-182 <u>Excédent de financement - Retour au fonds de roulement</u>

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de retourner au fonds de roulement l'excédent de financement dans le projet d'éclairage et de portes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière pour un montant de 2 144,51 \$ dont le remboursement était prévu initialement en deux versements égaux en 2018 et 2019.

ADOPTÉE

18-05-183 Rapport des auditeurs indépendants et rapport financier 2017

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des auditeurs indépendants et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

18-05-184 Rapport des auditeurs indépendants sur l'état de participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées - 2017

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des auditeurs indépendants sur l'état de participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées pour l'année 2017.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

18-05-185 <u>Avis de motion – Règlement concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations</u>

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

<u>Dépôt du projet de règlement – Règlement concernant la tarification de services et de diverses locations</u>

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de Règlement concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

ADOPTÉE

18-05-186 <u>Mandat à un auditeur indépendant – Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables</u>

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de mandater Groupe RDL Thetford/Plessis Inc., pour la production du «rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables», et ce, pour l'année 2017.

ADOPTÉE

18-05-187 Assurances collectives – Regroupement Estrie / Montérégie

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Solution UMQ, la ville de Princeville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la ville de Princeville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la ville de Princeville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la ville de Princeville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la ville de Princeville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la ville de Princeville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la ville de Princeville accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE

18-05-188 <u>Congrès AGCMQ</u>

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Levasseur, greffière à la Cour municipale de Princeville, à participer au Congrès de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, qui aura lieu à Saint-Sauveur du 3 au 6 octobre 2018;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

18-05-189 Démission de deux pompiers

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de prendre acte de la lettre de démission de deux pompiers :

- Mathieu Ouellet, en date du 7 mai 2018;
- Tommy Sicard, en date du 22 avril 2018;

ET d'y donner suite.

ADOPTÉE

18-05-190 Embauche d'étudiants au service des travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de quatre étudiants, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Olivier Marcoux, en date du 25 juin 2018;
- Kellyane Lecours, en date du 14 mai 2018;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier sept 2018 et ce, au taux horaire de 12,25 \$ l'heure.

ADOPTÉE

18-05-191 Salaire des brigadiers

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de fixer le salaire des brigadiers scolaires de Princeville à 13,25 \$ de l'heure à compter du premier mai 2018.

ADOPTÉE

18-05-192 <u>Salaire de la directrice de la bibliothèque</u>

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu que le salaire de la directrice de la bibliothèque soit fixé à 13,25 \$ de l'heure à partir du premier mai 2018.

ADOPTÉE

18-05-193 <u>Modification de la politique de gestion des mesures disciplinaires</u>

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier la politique de gestion des mesures disciplinaires de la manière suivante : le délai de remise d'un avis écrit ou de l'exercice d'une mesure disciplinaire suite aux faits ou à la connaissance des faits reprochés passe de 10 à 20 jours ouvrables.

18-05-194 Contrat de service – Cylindres d'oxygène pour les premiers répondants

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier la signature du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Christian Chartier, en date du 30 avril 2018 avec la compagnie PréviMed Inc. relativement à la fourniture exclusive de cylindres à oxygène pour les premiers répondants et, ce, pour une durée de 5 ans :

Objet	coût (non-taxable)
- Location des cylindres d'oxygène de type D	200 \$ / année
- Remplissage des cylindres d'oxygène de type D	17 \$ / cylindre

ADOPTÉE

18-05-195 <u>Adjudication de contrat – Pavage du stationnement de la nouvelle caserne incendie – AO18-SI-01</u>

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-SI-01 pour le pavage du stationnement de la nouvelle caserne incendie lancé par invitation le 20 avril 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 4 mai 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage du stationnement de la nouvelle caserne incendie au plus bas soumissionnaire conforme, Smith Asphalte aux tarifs suivants :

Préparation d	<u>le la surfa</u>	<u>ice granulaire</u>		
2700 m^2	X	1\$ $/$ m ²	=	2700 \$
Pose d'enrobé	bitumin	eux		

 $2700 \text{ m}^2 \times 180 \text{ Kg/m}^2 = 486 \text{ T.M.} \times 97 \text{ } / \text{ T.M.} = 47.142 \text{ }$

LE TOUT pour une somme estimée à 49 842 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.

ADOPTÉE

18-05-196 Contrat de droit de passage – 594 route 116

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer un contrat de droit de passage avec monsieur Jacques Sylvain, propriétaire du 594 Route 116, permettant aux véhicules de déneigement de la Ville d'utiliser le terrain de monsieur Sylvain du premier décembre au premier mai de chaque année en échange d'un dédommagement annuel de 400 \$ et de l'obligation par la Ville de remettre le terrain en état le ou vers le premier mai de chaque année.

ADOPTÉE

18-05-197 <u>Autorisation à circuler – Relais pour la vie</u>

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le passage de la course « Relais pour la vie » le 19 août 2018, sur la route 116 de Plessisville en direction de Victoriaville.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au bureau local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

18-05-198 Autorisation à circuler – 3e Tour Paramédic Québec

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le passage du tour cycliste « 3^e édition du Tour Paramédic » le 14 septembre 2018, sur la route 116 de Plessisville en direction de Victoriaville.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au bureau local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

18-05-199 <u>Autorisation à dévier du trafic automobile – Groupe Gagné Construction</u>

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le Groupe Gagné construction Inc. à dévier le trafic de la route 263 vers les 11^e et 12^e Rang entre le 15 juin 2018 et le 15 octobre 2018 aux fins de remplacement des ponceaux 788-0 et 0790-0 sur ladite route.

LE TOUT sous réserve de l'engagement du Groupe Gagné construction Inc. à :

- Prévenir la Ville de Princeville 14 jours à l'avance de la tenue des travaux et de la déviation;
- Prendre l'entière responsabilité de la remise en état du lieu des travaux et des deux voies de déviation:

QU'une copie de cette résolution soit transmise au bureau local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

18-05-200 Participation – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil de ville de Princeville appuie la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 et s'engage à sensibiliser ses citoyens à ladite campagne.

ADOPTÉE

18-05-201 Demande d'aide financière – Société canadienne de la sclérose en plaques

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser 100 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques dans le cadre de sa campagne 2018 de dons jumelés.

18-05-202 Demande d'aide financière – Fondation québécoise du cancer

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa campagne corporative 2018.

ADOPTÉE

Le greffier constate que le conseiller du district 3, Me Serge Bizier, se retire des délibérations du conseil relatives au prochain point à l'ordre du jour puisque cette décision le concerne directement.

18-05-203 <u>Demande de dérogation mineure de monsieur Serge Bizier et madame Nancy</u> Landry

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent aménager un deuxième accès à la voie publique pour permettre le stationnement d'un véhicule récréatif;

ATTENDU QUE la distance requise entre les deux accès et la distance avec la ligne de lot latérale respecte la réglementation;

ATTENDU QUE la largeur minimale requise du lot est inférieure à la norme du règlement;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Laurier Changnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 50 rue Girouard la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Serge Bizier et Madame Nancy Landry afin de permettre l'aménagement d'un deuxième accès à la voie publique sur un lot ayant 21,34 mètres de façade au lieu de 24 mètres ce qui représente une dérogation de 2,66 mètres pour la façade du lot par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Le greffier constate que le conseiller du district 3, Me Serge Bizier, réintègre les délibérations du conseil.

18-05-204 Demande de dérogation mineure de monsieur Serge Liberge

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré en 2007 pour la construction d'un garage annexe et l'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QU'AVEC la construction de ce garage, la partie arrière de l'abri d'auto a été fermée, ce qui créa une plus grande superficie de garage annexe;

ATTENDU QUE de ce fait, une partie de l'avant-toit sur le côté gauche et à l'arrière est légèrement plus près de la limite de propriété que la distance requise.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 14 rue Roux la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Serge Liberge afin de régulariser la superficie et l'implantation de cette construction existante en permettant une marge arrière et latérale pour l'avant-toit de 0,20 mètre au lieu de 0,30 mètre et une super-

ficie de 120 m² représentant 92% de la superficie du bâtiment principal, ce qui représente une dérogation de 0,10 mètre pour la marge arrière et latérale pour l'avant-toit et 17% de plus pour la superficie selon la norme du bâtiment principal et ce qui fait également 30 m² de plus que la superficie permise pour les bâtiments accessoires et annexes. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-05-205 Demande de dérogation mineure de monsieur Martin Lizotte

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré en 2005 pour la construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE celui-ci fut construit avec une marge arrière de 0,45 mètre.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 225 rue Fréchette la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Lizotte afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge arrière de 0,45 mètre au lieu de 0,60 mètre, ce qui représente une dérogation de 0,15 mètre pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-05-206 Demande de fermeture d'un cours d'eau – Branche 1 du cours d'eau Rivard

ATTENDU QUE cette demande est déposée par Monsieur Gabriel Payeur représentant la compagnie Fruitoca s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE cette demande doit être approuvée par Monsieur Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE la branche No 1 du cours d'eau Rivard serait abandonnée et que l'égouttement de ce secteur se ferait dans les limites de propriété ;

ATTENDU QUE ce cours d'eau n'est pas très long.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de vérifier si la Branche No 1 du cours d'eau Rivard peut être déréglementée pour permettre à la compagnie Fruitoca s.e.n.c. d'effectuer les modifications d'égouttement de ce secteur.

ADOPTÉE

18-05-207 <u>Offre de service – Service d'Aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale</u>

ATTENDU l'offre de service déposée par le SARP pour l'évaluation d'éléments patrimoniaux;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'évaluation des éléments patrimoniaux, comprenant la prise de photos, au Service d'Aide-Conseil à la Rénovation Patrimoniale, au coût de 4 085 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-05-208 <u>Attribution d'une enveloppe budgétaire 2018 pour l'aide au développement</u> économique

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'application de la politique d'aide au développement économique.

QUE cette enveloppe soit comblée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

18-05-209 <u>Programme d'aide aux projets des bibliothèques</u>

ATTENDU la résolution 16-10-349:

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville s'engage à financer la totalité du projet 2016-2017 y compris la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des communications.

ADOPTÉE

18-05-210 <u>Demande de gratuité de salle – Éduco-Pop des Bois-Francs</u>

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité d'une salle, à raison de 3 à 5 heures par semaine, à Éduco-pop Bois-Francs jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

18-05-211 <u>Participation – Journées de la culture 2018</u>

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Princeville et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

18-05-212 <u>Correction de la résolution 18-02-058 - Enlèvement des déchets à la Fabrique</u> de Princeville

ATTENDU la méthode de facturation de Gaudreau Environnement dans ce dossier:

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier la résolution 18-02-058 de la manière suivante :

- Modification de la période visée : du premier janvier 2018 au 31 mars 2019;
- Modification du coût des services : 58,03\$;

ADOPTÉE

18-05-213 Offre de partenariat – Cercle des jeunes ruraux de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter une page de publicité au coût de 100 \$ dans le bottin à être distribué à 250 exemplaires par le Cercle des jeunes ruraux de l'Érable lors de l'édition 2018 de leur exposition locale.

ADOPTÉE

18-05-214 <u>Demande de gratuité de salle – Soirée des pêcheurs au profit du cancer du sein</u>

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de salle Pierre Prince le 2 juin 2018 à monsieur Sébastien Guillemette, pour la tenue d'une soirée bénéfice pour amasser des fonds pour la lutte contre le cancer du sein.

ADOPTÉE

18-05-215 <u>Demande d'adhésion - APPUI Centre-du-Québec</u>

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer au mouvement l'Appui pour les proches aidants Centre-du-Québec pour la période 2018-2019.

18-05-216 <u>Demande d'aide financière – Maison Marie-Pagé</u>

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de participer à la campagne de souscription annuelle qui aura lieu au mois de novembre 2018 à la hauteur de 1 500\$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-05-217 <u>Levée de la séance</u>

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE	
Me Olivier Milot, greffier	Gilles Fortier, maire